Allianz | Allianz Trade

Cautions & garanties : un atout majeur pour le développement des entreprises à l'export

Yacine Ben Ameur,
Directeur Cautions et Garanties

Toutes les entreprises, quels que soient leur secteur d'activité ou leur taille, sont concernées par la fourniture d'engagements par signature : actes de cautionnement ou garanties à première demande. L'enjeu est clair pour les entreprises : sécuriser et renforcer leurs relations contractuelles avec leurs clients ou fournisseurs, sur le marché domestique mais aussi à l'international.

Leur utilité est d'autant plus justifiée au vu de l'incertitude qui pèse actuellement sur l'environnement mondial du commerce. Yacine Ben Ameur, Directeur Cautions et Garanties d'Allianz Trade en France, revient sur les bénéfices de cette solution.

Pourquoi les actes de cautionnement et les garanties sont-ils un gage de confiance pour les entreprises à l'international ?

Dans le cadre d'un appel d'offre international, la caution est souvent décisive pour faire pencher la balance en faveur d'une entreprise et apparaît comme un gage de sérieux et de fiabilité. En effet, la caution, c'est l'assurance pour un donneur d'ordre d'être couvert en cas d'imprévu lors de l'exécution du contrat. Les entreprises opérant à l'échelle mondiale doivent naviguer dans un environnement commercial complexe et diversifié. Emettre des cautions conformes aux réglementations locales est souvent une nécessité. En offrant cette sécurité, les actes de cautionnements et garanties permettent aux entreprises de se développer sur de nouveaux marchés mais également de renforcer la crédibilité et la réputation de celles-ci sur la scène internationale.

Le choix de son partenaire caution est donc essentiel ! La caution internationale n'est pas seulement un outil de protection, mais un véritable levier stratégique pour le développement et la pérennité des activités à l'export.

Comment bien choisir son partenaire caution ?

Choisir son partenaire caution est crucial pour assurer la bonne réalisation de ses opérations internationales. La solidité financière du partenaire caution est à cet égard très importante : le donneur d'ordre sait qu'en cas de difficulté, l'émetteur de la caution n'aura aucun mal à faire face à ses obligations. Chez Allianz Trade, notre rating Standard & Poor's AA et notre appartenance au groupe Allianz nous permettent d'être reconnus dans tous les pays, et par tous les donneurs d'ordres. La signature Allianz Trade est un gage de solidité et de confiance à l'échelle mondiale, qui rassure les bénéficiaires, ce qui peut représenter un atout majeur pour décrocher un contrat. A noter que faire le choix d'un assureur en tant que garant c'est aussi un moyen d'optimiser sa trésorerie en libérant ses lignes de crédit auprès de ses partenaires bancaires.

Notre mission première est d'accompagner nos clients dans leurs souhaits de développement à l'international, sur une grande variété de secteurs d'activité. Nous sommes présents là où nos clients souhaitent développer leurs parts de marché. Quand Allianz Trade se porte caution, le donneur d'ordre sait que l'entreprise en face de lui tiendra ses engagements.

Comment accompagnez-vous les entreprises dans le processus d'obtention d'une caution internationale ?

Chez Allianz Trade, nous disposons d'une connaissance approfondie des marchés internationaux grâce à notre présence dans plus de 50 pays. Cette implantation nous offre une vision précise des processus légaux, réglementaires et commerciaux en vigueur à l'échelle mondiale. Nous sommes ainsi en mesure d'émettre des garanties à 1ère demande dans la langue locale, adaptées à la législation du pays dans les délais impartis. Nous sommes de plus en mesure d'accompagner nos clients dans leurs négociations commerciales. Enfin, la personnalisation est clé. Nous sommes capables d'accompagner nos clients avec des solutions sur mesure, conscients que chaque contrat est différent et que les donneurs d'ordres peuvent avoir des exigences contractuelles particulières. Nous faisons preuve de flexibilité pour adapter nos actes de cautionnement et nos garanties aux spécificités de chaque situation !

Pour en savoir plus, nous contacter : 01.84.11.50.54 - accueiletservices@allianz-trade.com - allianz-trade.fr